PROJET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2023

Ce projet sera soumis à l'approbation des membres du prochain conseil municipal. Il est diffusé aux membres du conseil et sera joint à la prochaine convocation.

Date de convocation le 15 JUIN 2023

Le vingt juin deux-mille vingt-trois à dix-neuf heure trente, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de Faverolles en séance publique sous la présidence de M. Patrick OCZACHOWSKI Maire,

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent	Donne pouvoir à
OCZACHOWSKI	Patrick	Maire	X		
CERCLE	Romain	1er Adjoint	X		
BRUN	Ludovic	2ème Adjoint	X		
SIMONET	David	3ème Adjoint		X	
BOULERAND	Jean-Marc	Conseiller	X		
DESRAY	Jocelyne	Conseillère	X		
FONTAINE	Fany	Conseillère	X		
FROGER	Mehdi	Conseiller		X	M. Ludovic BRUN
POUILLY	Marie-Cécile	Conseillère	X		

Avant le début du Conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite faire un bilan du Conseil municipal des jeunes à l'équipe municipale, en présence de 6 représentants.
Actuellement 8 membres forment le CMJ ; 4 CM1 et 4 CM2.
Mélina THELOT, Mïa FAGOT NASCIVERA, Bérénice GUERINAULT
Gabriel BOUBEKEUR, Augustin CLAIRET, Thiago AGOSTINO, Mathéis COQUELET et Quentin MUSQUIN.
A ce jour plusieurs projets engagés écologiquement ont été engagés par le CMJ.

- Réalisation de cabanes à mésanges afin de lutter de manière naturelle contre les insectes processionnaires. 10 cabanes seront installées sur le domaine public à l'automne prochain.
- Réalisation d'un hôtel à insectes installé devant l'école. Monsieur le Maire tient à remercier les agents techniques pour leur investissement dans ce projet.
- Pose d'un composteur au restaurant scolaire à la rentrée de septembre prochain.
- Participation à la réalisation de la fresque de l'aire de jeux.

Monsieur le Maire et les membres du Conseil municipal remercient le CMJ pour le travail effectué au cours de cette année solaire, et leurs souhaitent de bonnes vacances.

Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal à 19H56.

I - Approbation du compte-rendu du conseil du 04 avril 2023

Approbation à l'unanimité des présents et représentés.

II – Désignation du secrétaire de séance

Mme Fany FONTAINE est désignée secrétaire de séance.

III – Délibération maintien du 3ème adjoint dans ses fonctions

Les membres du Conseil regrettent que M. David SIMONET ne soit pas présent lors de cette séance de Conseil municipal.
Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur les modalités du vote. Le mode de scrutin secret est retenu par les membres du Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu les arrêtés n° 12/2020 du 27 mai 2020 et 26/2020 du 25 août 2020 par lesquels le Maire a donné délégation de fonction et de signature à un adjoint, Monsieur David SIMONET, dans les domaines suivants :

- Travaux
- Voirie
- Urbanisme

Vu l'arrêté n°42/2023 du 10 mai 2023 portant retrait de la délégation de fonction et de signature dans le domaine de l'urbanisme à un adjoint,
Vu l'arrêté n° 52/2023 du 15 juin 2023 portant retrait des délégations dans les domaines des travaux et de la voirie à un adjoint,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale,

Considérant que, aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maie a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du retrait des délégations de fonctions et de signature à Monsieur David SIMONET, adjoint au Maire ; de se prononcer sur la nature du scrutin, public ou secret et de décider du maintien ou non des fonctions de Monsieur David SIMONET, adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

- **PREND ACTE du retrait** des délégations de fonctions et de signature à Monsieur David SIMONET, adjoint au Maire,
- **DECIDE** de se prononcer par le biais d'un scrutin secret,
- **DECIDE** de faire cesser les fonctions de Monsieur David SIMONET en tant qu'adjoint au Maire.

Vote POUR : 6
Vote CONTRE : 1
Vote BLANC : 1
Abstention : 0

IV – Délibération rétrocession d'un particulier à la commune des parcelles A1368 et A 1412 rue de l'église
Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que par courrier en date du 19 avril 2023, Monsieur et Madame VIET, propriétaires de deux parcelles situées rue de l'église souhaitent en faire don à la commune, les parcelles concernées sont les suivantes :

- A 1368 d'une contenance de 360 m2
- A 1412 d'une contenance de 584 m2

Ces administrés souhaitent faire don de ces parcelles à la commune, car elles forment une impasse desservant des maisons ne leurs appartenant pas.
Monsieur le Maire précise que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés
REFUSE la donation des parcelles référencées ci-dessus. Un courrier sera adressé aux propriétaires afin de les informer de ce choix.

V – Délibération désignation d'un déontologue
Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune doit délibérer afin de nommer un déontologue suite au décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022,

Vu l'article L 1111-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants :

- Soit à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
- Soit un collège, composé de personnes.

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De désigner M. Benjamin BAIL comme réfèrent de la commune.
- De préciser que M. Benjamin BAIL exercera ses missions pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 30 mars 2026.
- De préciser que tout Conseiller municipal pourra saisir M. Benjamin BAIL et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus seront détaillées dans un règlement dédié.

VI – Délibération modifications budgétaires
Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, qu'à la demande de la Sous-Préfecture il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- DM 01/2023 – Résultat de fonctionnement

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R – 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	42 884.03 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	**0.00 €**	**0.00 €**	**42 884.03 €**	**0.0 0€**
D-023 : Virement de section d'investissement	42 884.03 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**42 884.03 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**42 884.03 €**	**0.00 €**	**42 884.03 €**	**0.00 €**

INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	42 884.03 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00€**	**0.00 €**	**42 884.03 €**	**0.00 €**
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	42 884.03 €	42 884.03 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	**0.00 €**	**0.00 €**	**42 884.03**	**42 884.03 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**	**42 884.03 €**	**42 884.03 €**
Total Général	➢ **42 884.03 €**		**- 42 884.03 €**	

- DM 02/2023 Créances éteintes

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 6288 Autres services extérieurs	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractères générales	**400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.0 0€**
D – 6542 Créances éteintes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400.00 €
TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**400.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**400.00 €**
Total Général	**- 400.00 €**		**+ 400.00 €**	

VII – Points divers

- **SIE-ELY**

Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Intercommunal d'énergies d'Eure-et-Loir et des Yvelines. Le dossier n'ayant pu être étudié par le Conseil municipal il sera présenté lors du prochain Conseil.

- **Dates à retenir**

➢ Fête de la musique organisée par le Comité des fêtes vendredi 23 juin.
➢ Fête de l'école organisée par l'APE samedi 24 juin
➢ Remise des prix aux CM2 organisée par le SIVOM mardi 27 juin
➢ Fête Nationale vendredi 14 juillet organisée par la commune. Il est proposé d'offrir un apéritif républicain dansant aux habitants sur réservation.

- **Elections complémentaires**

Le décret de convocation des électeurs n'est pas encore paru, mais la Sous-Préfecture nous a informés qu'elles auraient lieu en septembre.

Fin de séance à 22h15